



COMMUNE DE DONNELOYE  
CONSEIL GENERAL

6EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 21 JUIN 2017

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

**d'adopter le préavis municipal no 06/2017**

- 1. Demande d'un crédit de CHF 86'000.00 pour la réfection du chemin des Ecoliers à Gossens. Ces travaux seront financés par les liquidités communales et intégrés dans le compte de fonctionnement 2017.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier